COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE
PROJETS DE RÉVISIONS ALLÉGÉES N° 4 ET N° 5 DU PLUiH

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n°2026-061, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets de révisions allégées n°4 et n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH), du lundi 23 novembre 2026 à 09h00 au mardi 8 décembre 2026 à 17h30, soit pendant 16 jours.

Le projet de révision allégée n° 4 du PLUiH concerne la commune de Treize-Vents et porte sur le déplacement d'une partie d'une zone à ouvrir à l'urbanisation à vocation d'habitat (AUh).

Le projet de révision allégée n° 5 concerne la commune de Tiffauges et porte également sur le déplacement d'une partie d'une zone AUh.

<u>Mise à disposition du dossier :</u>

Le dossier complet en version papier, conforme à la réglementation, des projets de révisions allégées n° 4 et n° 5 du PLUiH sera disponible pendant toute la durée de l'enquête à la Communauté de communes, 21 rue Johannes Gutenberg – Pôle du Landreau – CS 80055 – 85130 CHANVERRIE, siège de l'enquête, et dans les mairies de Treize-Vents et de Tiffauges.

Le dossier sera également disponible en version numérique dans chacune des 11 communes afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Mortagne : www.paysdemortagne.fr.

<u>Observations et propositions du public :</u>

Toute personne peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 23 novembre 2026 à 09h00 au mardi 8 décembre 2026 à 17h30.

- Par courriel à l'adresse suivante : plui@paysdemortagne.fr, en indiquant en objet « Enquête publique unique _ révisions allégées n° 4 et n° 5 du PLUiH ».
- Par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à faire parvenir avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante : Communauté de communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg – CS 80055, LA VERRIE – 85130 CHANVERRIE.
- Sur un des trois registres d'enquête, disponibles au siège de la Communauté de communes du Pays de Mortagne et dans les mairies de Treize-Vents et de Tiffauges, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le Président du Tribunal administratif de Nantes a désigné M. Dominique SERIN en qualité de commissaire enquêteur et M. Jacky RAMBAUD en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, à :

Lieu	**Date et horaires**
Mairie de Tiffauges – 5, place Gilles de Rais – 85130 TIFFAUGES	**lundi 23 novembre 2026 de 09h00 à 12h00**
Mairie de Treize-Vents – 27, rue Rémy René-Bazin – 85590 TREIZE-VENTS	**mardi 8 décembre 2026 de 09h30 à 12h00**
Communauté de communes du Pays de Mortagne 21 rue Johannes Gutenberg – Pôle du Landreau – CS 80055 La Verrie 85130 CHANVERRIE	**mardi 8 décembre 2026 de 14h00 à 17h30**

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne
Tel : 02.51.63.06.06

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en Préfecture, à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et sur le site internet de la Communauté de Communes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique unique, les projets de révisions allégées n° 4 et n° 5, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public ou des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur, seront approuvés chacun par délibération du conseil communautaire.